



Barème d'indemnisation des licenciements injustifiés : Argumentaire du Syndicat des Avocats de France

Chères et Chers Camarades,

Vous trouverez ci-joint l'argumentaire élaboré par le SAF pour combattre le barème d'indemnisation des licenciements injustifiés, mis à jour en intégrant les premières décisions de justice des conseils de prud'hommes sur la question, que nous avons commenté dans un précédent Droit en liberté.

Voici le lien permettant le téléchargement de l'argumentaire :

<http://lesaf.org/plafonnement-des-indemnites-et-greffe-des-conseils-de-prudhommes-le-gouvernement-sacharne-contre-les-salaries-et-les-juges-mais-ils-resistent/>

Cet argumentaire permet aux défenseurs syndicaux et aux conseillers prud'hommes de combattre l'application du barème en l'écartant en raison de sa contrariété à certaines conventions internationales (voir Droit en liberté précédent).

Par ailleurs, un module de formation sous forme d'une journée d'études est en cours d'élaboration sur cette question de l'inconventionnalité des barèmes, afin de former défenseurs syndicaux et conseillers prud'hommes sur le sujet.

Fraternellement,

Anais Ferrer

Responsable du pôle DLAJ confédéral